



l'étranger à respecter les droits fonciers (et surtout ceux des femmes), les connaissances indigènes, l'environnement et la biodiversité.

La Canadian Association of African Business Women a eu recours à des groupes de discussion, des entrevues et des sondages pour obtenir la participation de plus de 100 sociétés, ONG et associations du Canada et de l'Afrique.

L'Association a organisé l'atelier de concert avec les Manufacturiers et Exportateurs du Canada.

*Le Congrès du travail du Canada a recommandé :*

- que les normes du travail fassent partie de toute discussion du développement et des répercussions de la mondialisation en Afrique.
- que la création d'emplois, dans des conditions durables et dans le respect des droits fondamentaux mondialement reconnus des travailleurs et de l'environnement, soit considérée comme un secteur prioritaire de l'action du G8 en Afrique.
- que des mesures d'atténuation appropriées soient prises au Canada pour veiller à ce que les Canadiens qui seront touchés par l'ouverture du marché obtiennent des indemnités adéquates et puissent profiter d'occasions de recyclage.
- que le Canada et d'autres veillent à ce que l'investissement privé joue un rôle approprié, non exploiteur, dans la reprise économique africaine.
- que les pays les moins avancés aient la possibilité de négocier leur propre intégration dans l'ordre économique mondial, à un rythme correspondant à leurs besoins intérieurs, sans qu'on leur impose d'autres mesures de libéralisation et d'autres programmes d'ajustement structurel.
- que le Canada considère comme un facteur absolument essentiel la participation des femmes à tous les aspects du rétablissement de l'Afrique.
- que le Canada et d'autres pays favorisent la répartition des avantages d'un meilleur accès aux marchés entre les travailleurs et les collectivités locales des pays les moins avancés.
- que le Canada veille à ce que les peuples africains puissent, par l'entremise des organisations de la société civile et à part la représentation gouvernementale, participer pleinement aux discussions du NPDA.
- que les gouvernements du G8 ordonnent à leurs organismes d'aide d'examiner toutes les possibilités de tenir les peuples africains pleinement informés des délibérations et de la planification du NPDA et de leur donner les moyens d'en discuter entre eux et avec les gouvernements africains.
- que le Sommet du G8 ajoute à ses conclusions l'engagement de favoriser l'établissement de mécanismes appropriés permettant des discussions permanentes entre les gouvernements africains et la société civile.
- que la société civile soit encouragée à jouer un rôle de premier plan dans la recherche de la paix, qu'elle soit dotée des moyens nécessaires pour le faire, et que le G8 se charge de persuader les dirigeants africains de la nécessité de cette participation et de fournir des ressources à cette fin.
- que le VIH/sida soit considéré comme une crise touchant la sécurité.

Les principales recommandations du Congrès du travail du Canada ont été présentées par Ken Georgetti dans une lettre datée du 2 mai 2002 à David Karsgaard, directeur, Relations économiques avec les pays en voie de développement (EEA), Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).